



Assemblée générale

Distr. limitée
14 février 2022
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-neuvième session
Vienne, 7-18 février 2022

Projet de rapport

I. Introduction

D. Débat général

1. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchéquie, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du). Une déclaration a été faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'Union européenne, organisation dotée du statut d'observateur, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le représentant de l'Égypte a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. D'autres déclarations ont été faites par les organisations suivantes, dotées du statut d'observateur : APSCO, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, CANEUS International, ESA, ESO, FIA, For All Moonkind, ISU, Moon Village Association, National Space Society, Open Lunar Foundation, Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Space Generation Advisory Council, Square Kilometer Array Observatory, SWF et UNISEC-Global. Des déclarations ont également été faites par les organisations suivantes, dotées du statut d'observateur : Atlantic International Research Centre et Institut de La Haye pour la justice mondiale.

2. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Semaine mondiale de l'espace 2022 : Espace et développement durable », par la représentante de l'Association de la Semaine mondiale de l'espace, organisation dotée du statut d'observateur ;

b) « Initiative "L'espace pour les femmes" : activités et contributions de la République de Corée », par la représentante de la République de Corée ;

c) « Livre blanc : les activités spatiales de la Chine en 2021 », par la représentante de la Chine ;



d) « Présentation de l'atelier ONU/Chine sur l'exploration spatiale et l'innovation, organisé dans le cadre du partenariat mondial », par le représentant de la Chine ;

e) « Télescope spatial James Webb : à la découverte de l'univers », par le représentant des États-Unis ;

f) « Point sur le consortium pour l'exécution des opérations de rendez-vous et de maintenance », par le représentant des États-Unis ;

g) « Le Centre eurasiatique de formation spatiale », par la représentante de la Fédération de Russie ;

h) « Télescope spatial James Webb : le défi posé par la conception du spectrographe en proche infrarouge », par le représentant de l'ESA, organisation dotée du statut d'observateur ;

i) « Cinquantième anniversaire du programme Landsat : bilan et perspectives », par le représentant des États-Unis ;

j) « Programme spatial pilote destiné aux établissements scolaires », par le représentant du Chili ;

k) « Derniers changements survenus au Royaume-Uni en matière de réglementation et de vols spatiaux », par le représentant du Royaume-Uni ;

l) « Réflectométrie et dosimétrie passives (PRETTY) : une mission de nanosatellite consacrée à l'altimétrie et à la dosimétrie », par le représentant de l'Autriche ;

m) « Moon Village Association et la Journée internationale de la Lune : temps forts », par les représentants de Moon Village Association, organisation dotée du statut d'observateur ;

n) « Kids2Mars : un projet éducatif mondial et ouvert à tous consacré à la planète Mars et à son exploration dans le cadre de missions spatiales habitées et non habitées », par la représentante du Brésil ;

o) « La mission du satellite SABIA-Mar », par la représentante de l'Argentine ;

p) « État d'avancement du programme PRESTO (predictability of the variable solar-terrestrial coupling) du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre », par le représentant du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre, organisation dotée du statut d'observateur ;

q) « Activités récentes associées au Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau », par le représentant du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, organisation dotée du statut d'observateur ;

r) « Mise au point d'une fusée propulsée par un moteur à détonation », par les représentants de la Pologne ;

s) « Point sur le développement de l'énergie solaire spatiale », par le représentant de la National Space Society, organisation dotée du statut d'observateur.

3. Le Sous-Comité s'est félicité de l'élection de Juan Francisco Facetti (Paraguay) à la présidence pour un mandat de deux ans à compter de 2022. Il a exprimé sa gratitude à la Présidente sortante, Natália Archinard (Suisse), pour sa conduite des travaux et sa contribution aux réalisations du Sous-Comité pendant son mandat.

4. À la 955^e séance, le 7 février, le Président du Sous-Comité a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les travaux que devait mener le Sous-Comité à sa cinquante-neuvième session. Il a noté que les technologies spatiales étaient devenues irremplaçables dans la vie quotidienne et qu'une participation accrue aux activités spatiales, le rôle croissant joué par l'industrie spatiale et le secteur privé et la dépendance critique de la civilisation aux systèmes spatiaux créaient des obstacles

inédits dans le domaine des activités spatiales. Il a également noté que les sciences spatiales, moteurs de progrès et de développement socioéconomique, permettaient de sauver des vies et contribuaient au développement et à la prospérité du monde. Il a souligné que le Comité et ses deux sous-comités étaient des instances de premier plan au sein desquelles il était possible d'engager le dialogue, de renforcer la compréhension mutuelle entre les nations et de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace afin de tirer le meilleur parti des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, tout en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement.

5. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a rappelé le travail accompli par le Bureau depuis la cinquante-huitième session du Sous-Comité, notamment l'augmentation de la quantité et de la qualité des services qu'il rendait aux États Membres. En outre, elle a souligné que la participation de membres du monde entier au Comité montrait son caractère singulier d'instance des Nations Unies chargée de la collaboration en matière d'affaires spatiales avec des nations spatiales établies, des nations spatiales émergentes et des nations non spatiales. Elle a par ailleurs pris note du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), dans lequel l'utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique et les mesures prises à cette fin constituaient un volet important. Dans ce contexte, elle a noté qu'il était envisagé d'organiser un « sommet de l'avenir » multilatéral de haut niveau en septembre 2023 pour proposer des idées de dispositifs de gouvernance dans les domaines présentant un intérêt international mentionnés dans le rapport. La Directrice a également annoncé qu'elle quitterait le Bureau le mois suivant.

6. Le Comité a exprimé sa profonde reconnaissance et sa gratitude à Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales, pour son investissement exceptionnel dans les travaux du Bureau et du Comité, et lui a souhaité bonne chance dans ses futures activités.

7. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 76/3, intitulée « Le programme "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable », et rappelé que le programme « Espace 2030 » contribuerait à renforcer les avantages des activités spatiales et des moyens utilisés pour la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs et des cibles de développement durable qui y étaient énoncés, et à les faire mieux connaître.

8. Le Sous-Comité a réaffirmé son attachement à une démarche concertée de promotion de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, et souligné que seule la coopération permettrait de tirer pleinement parti des avantages des sciences et techniques spatiales tout en garantissant que les activités spatiales continueront d'être menées à des fins pacifiques. À ce sujet, le Sous-Comité a convenu que la coopération et le dialogue à l'échelle internationale seraient essentiels pour faire face aux exigences et aux difficultés propres à l'espace avec efficacité, et pour promouvoir l'espace comme moteur de développement durable afin d'atteindre les objectifs fixés aux niveaux mondial, régional et national.

9. Le Sous-Comité a convenu que les techniques spatiales constituaient un outil précieux au service de l'humanité et de la réalisation des objectifs de développement durable, et qu'elles étaient devenues un élément indispensable des infrastructures publiques. Les États membres du Comité devaient donc conjuguer leurs efforts pour tirer le meilleur parti de l'espace et le préserver pour les générations futures.

10. Le Sous-Comité a convenu qu'il restait, aux côtés du Comité et du Sous-Comité juridique et avec le concours du Bureau des affaires spatiales, une instance internationale unique en son genre, chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et un espace d'échanges sur des questions qui avaient une influence décisive sur le développement des États aux fins de l'amélioration des conditions de vie de l'humanité.

11. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de stimuler la coopération internationale et d'établir des principes de comportement responsable et de durabilité des activités spatiales, dans l'intérêt commun des générations présentes et futures. Les délégations ayant exprimé cet avis ont aussi souligné qu'il fallait réaffirmer les engagements pris d'éviter toute interférence potentiellement nuisible avec l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de faciliter un accès équitable à l'espace extra-atmosphérique et d'élaborer des initiatives visant à atténuer les tensions et à renforcer la confiance mutuelle.

12. Quelques délégations ont estimé que, pour atteindre ses principaux objectifs, le Sous-Comité devait avant tout concentrer ses efforts, dans le cadre de la coopération internationale, dans des domaines tels que le renforcement et la promotion des capacités techniques, le transfert de technologie aux pays en développement, la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs conséquences, et la recherche appliquée aux sciences et aux techniques dans les pays en développement. Les délégations ayant exprimé cet avis ont aussi souligné que la seule façon d'assurer la viabilité des activités spatiales était de continuer à faire bénéficier l'ensemble de l'humanité de leurs avantages, dans le cadre d'une coopération et d'une collaboration accrues, et que les États devraient s'abstenir de promulguer, d'adopter et d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies susceptible d'entraver l'accès à l'espace et les activités spatiales, en particulier dans les pays en développement.

13. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel le Sous-Comité devrait rester la principale instance chargée du renforcement de la coopération touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et, à cet égard, le Bureau des affaires spatiales et les États Membres devraient apporter un soutien plus important pour renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en vue de faciliter le transfert de technologie entre les nations et de multiplier les possibilités de renforcer les liens universitaires, les bourses à long terme et la collaboration entre les laboratoires nationaux et régionaux, les centres de recherche des Nations Unies et d'autres institutions nationales et internationales, y compris dans les pays en développement, en lien avec les questions spatiales.

14. Le Sous-Comité a été informé de la soumission, par le Space Generation Advisory Council, du document de séance intitulé « Space generation advocacy and policy platform » (A/AC.105/C.1/2022/CRP.9, en anglais seulement), et par Moon Village Association, des documents de séance intitulés « Report of the Moon Village Association on International Moon Day: implementation status » (A/AC.105/C.1/2022/CRP.16, en anglais seulement) et « Report of the Moon Village Association on the Global Expert Group on Sustainable Lunar Activities: status/plan » (A/AC.105/C.1/2022/CRP.17, en anglais seulement).

15. Le Sous-Comité a exprimé sa gratitude aux organisateurs des manifestations suivantes, qui se sont tenues en marge de sa cinquante-neuvième session :

a) « Un espace plus populaire pour la prochaine génération », organisée par l'APSCO ;

b) « Protection des données et intelligence artificielle », organisée par CANEUS International ;

c) « Annonce des lauréates et lauréats du sixième cycle de KiboCUBE », organisée par le Bureau des affaires spatiales et la JAXA ;

d) « Le financement du développement au service de la recherche spatiale », organisée par CANEUS International.

VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

16. Conformément à la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour, intitulé « Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes ».

17. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Algérie, Allemagne, Argentine, Canada, Chine, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pakistan, Philippines et Venezuela (République bolivarienne du). Au cours du débat général, des déclarations au titre de ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

18. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Application intégrée des données d'observation de la Terre pour réduire les risques de catastrophe – Le projet de coopération internationale et sa contribution au suivi du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe », par la représentante de la Chine ;

b) « Évaluation des dégâts provoqués par le typhon RAI : cartographie au moyen des données fournies par le radar à synthèse d'ouverture de Sentinel-1 et par UNOSAT/UNITAR », par le représentant des Philippines.

19. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport sur l'atelier ONU/République islamique d'Iran sur les applications des techniques spatiales à la gestion des sécheresses, des inondations et des ressources en eau, tenu en ligne du 9 au 11 août 2021 (A/AC.105/1253) ;

b) Rapport sur les activités menées en 2021 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (A/AC.105/1250).

20. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès qu'avaient permis d'accomplir les activités menées en 2021 dans le cadre de UN-SPIDER, constatant que l'on avait continué de soutenir les interventions d'urgence, notamment par des services consultatifs.

21. Le Sous-Comité a noté qu'avec l'appui continu de son réseau de partenaires, notamment des bureaux d'appui régionaux, UN-SPIDER avait mené les activités suivantes en 2021 :

a) Appui à distance pour plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes ;

b) Poursuite du recrutement à court terme de consultants pour mener des activités au niveau national en Mongolie et à Sri Lanka.

c) Onzième réunion de coordination des bureaux d'appui régionaux de UN-SPIDER ;

d) Cours de gestion de projet sur la Charte internationale Espace et catastrophes majeures et cartographie des zones touchées par les inondations, les tremblements de terre et les glissements de terrain à l'aide d'images satellite ;

e) Réunion thématique sur la surveillance acridienne, tenue le 17 mars 2021 ;

f) Réunion régionale d'experts pour l'Afrique australe sur le thème « Solutions spatiales pour la gestion des risques de catastrophes et les interventions d'urgence », tenue en ligne du 13 au 15 juillet 2021 ;

g) Conférence internationale sur les solutions spatiales pour la gestion des catastrophes en Afrique, organisée par le bureau de UN-SPIDER à Bonn du 6 au 8 novembre 2021.

22. Dans le cadre de ces activités, il avait été répondu à des demandes particulières et un appui avait été apporté aux pays où des missions consultatives techniques avaient été menées par UN-SPIDER les années précédentes.

23. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités de renforcement des capacités menées par UN-SPIDER, y compris la production d'informations d'origine spatiale sur mesure pour les pays qui en ont besoin.

24. Le Sous-Comité a noté que les activités de sensibilisation organisés par le Bureau des affaires spatiales par l'intermédiaire de UN-SPIDER s'étaient poursuivies, notamment grâce à des webinaires et à des réunions virtuelles d'experts, et a pris note des partenariats du Bureau avec des entités des Nations Unies, des organisations internationales et des États Membres visant à continuer à promouvoir l'utilisation des outils et des informations spatiaux à l'appui de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques.

25. Le Sous-Comité a pris note des activités en cours plus étendues visant à accroître la disponibilité et l'utilisation des solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence. Il s'agissait notamment de promouvoir le recours aux données d'urgence fournies par l'observation de la Terre et aux données géospatiales lors de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le cadre de mécanismes tels que la Charte de coopération entre opérateurs spatiaux en cas de catastrophes naturelles ou technologiques (Charte internationale « Espace et catastrophes majeures »), le projet « Sentinel-Asia » et le service Copernicus de gestion des urgences.

26. Le Sous-Comité a noté que si les États continuaient à tirer parti d'initiatives internationales telles que la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », Sentinel Asia et UN-SPIDER, ou à les soutenir, ou à collaborer par l'intermédiaire d'organismes spécialisés tels que le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, quelques États avaient élaboré leurs propres procédures de gestion des catastrophes et d'intervention d'urgence en utilisant les ressources des agences spatiales et l'expertise d'autres acteurs nationaux pour mettre en place des modes opératoires normalisés et fournir des services d'alerte rapide, d'intervention d'urgence en temps voulu et de suivi des catastrophes reposant sur les technologies spatiales, notamment les télécommunications par satellite, l'utilisation d'images d'observation de la Terre et de données spatiales, les applications Web en temps réel et l'appui technique de spécialistes aux pays touchés par le changement climatique ou des incendies, des glissements de terrain, des inondations, des tsunamis, la sécheresse, des éruptions volcaniques, des tremblements de terre, des marées noires, pour les opérations de recherche et de sauvetage en mer et pour les ruptures d'approvisionnement dues à la pandémie de COVID-19.

27. Quelques délégations ont estimé qu'étant donné que le changement climatique, les événements liés à l'eau et les catastrophes naturelles devenaient plus fréquents et plus graves, et que davantage de catastrophes naturelles et de dommages causés s'étaient produits en 2021, les autorités nationales du monde entier se tourneraient de plus en plus vers les données et les services satellitaires pour fournir des services essentiels à la société, et que la collaboration internationale et une approche multilatérale étaient cruciales à cet égard pour résoudre ces problèmes mondiaux et de réduire les effets nocifs sur la vie humaine, les biens et les économies.

28. Le Sous-Comité a pris note des contributions financières et en personnel apportées par l'Allemagne, la Chine et la France au programme UN-SPIDER et des contributions en nature (y compris la mise à disposition d'expertes et d'experts) que des États membres du Comité et des bureaux d'appui régionaux avaient accordées en 2021 pour soutenir les activités menées par le Bureau des affaires spatiales dans le

cadre de UN-SPIDER, ainsi que des efforts qu'ils avaient faits pour partager leurs expériences avec d'autres pays intéressés.

IX. Objets géocroiseurs

29. Conformément à la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de son ordre du jour, intitulé « Objets géocroiseurs ».

30. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre du point 12 : Allemagne, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Mexique et Pakistan. Des déclarations ont également été faites par le IAWN et le SMPAG, organisations dotées du statut d'observateur. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

31. Le Sous-Comité a entendu une présentation scientifique et technique intitulée « Activités d'observation de l'espace circumterrestre menées par l'Ukraine en 2021 », donnée par le représentant de l'Ukraine.

32. Le Sous-Comité a entendu les rapports d'activité du IAWN et du SMPAG, et il a noté avec satisfaction que la coopération internationale avait été renforcée et que ces deux entités s'efforçaient de diffuser des informations sur la détection, la surveillance et la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux, pour faire en sorte que tous les États, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation des impacts d'objets géocroiseurs étaient limitées, soient conscients des risques associés à un éventuel impact d'astéroïde.

33. Le Sous-Comité a noté que quelque 38,4 millions d'observations d'astéroïdes et de comètes avaient été recueillies en 2021 par le réseau mondial d'observatoires astronomiques installés dans plus d'une quarantaine de pays. Il a également noté qu'au 8 février 2022, le nombre total d'objets géocroiseurs connus était de 28 340, dont 3 097 – un record – avaient été découverts en 2021, et que l'on répertoriait actuellement 2 263 astéroïdes d'un diamètre avoisinant ou excédant les 140 mètres qui étaient placés sur une orbite conduisant à moins de 8 millions de kilomètres de la Terre. À cet égard, le Sous-Comité a aussi noté que malgré ce chiffre apparemment élevé, on estimait que seuls environ 41 % des objets géocroiseurs de cette taille avaient été détectés.

34. Le Sous-Comité a noté que de nombreuses initiatives et activités nationales visaient à développer les capacités de détection, d'observation, d'alerte rapide et de réduction des risques associés aux objets géocroiseurs potentiellement dangereux, et qu'il importait de renforcer la collaboration internationale et de diffuser des informations dans ce domaine. À cet égard, il a souligné qu'il était important de contribuer aux travaux du IAWN et du SMPAG.

35. Le Sous-Comité a noté le lancement en novembre 2021 de la mission DART (Double Asteroid Redirection Test) de la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis, qui constituait la toute première mission expérimentale de défense planétaire et qui visait à mettre en pratique la technique de déviation orbitale par impact cinétique. À ce propos, le Sous-Comité a constaté que cette mission avait fait l'objet d'une collaboration internationale, avec notamment la mise à disposition par l'Agence spatiale italienne, à bord de DART, d'un nanosatellite baptisé « Light Italian CubeSat for Imaging of Asteroids » (LICIACube), et que, dans le cadre de cette première tentative humaine de modification du mouvement d'un corps céleste naturel, les compétences spécialisées du monde entier étaient mises à contribution pour évaluer les résultats de la mission à l'aide de télescopes terrestres et pour permettre la planification des futurs efforts de défense planétaire. Le Sous-Comité a également noté qu'un suivi serait assuré dans le cadre de la mission Hera de l'ESA, qui prévoyait de rejoindre le système d'astéroïdes Didymos en 2026

pour réaliser une précieuse évaluation de l'essai de déviation orbitale effectué par la mission DART.

36. Le Sous-Comité a noté que le comité directeur du IAWN tenait généralement deux fois par an des réunions d'examen, la plus récente ayant eu lieu le 8 février parallèlement à la cinquante-neuvième session du Sous-Comité, et que le IAWN continuait de se développer. La déclaration d'intention du IAWN comptait actuellement 38 signataires, représentant des astronomes indépendants, des observatoires et des institutions spatiales du Brésil, du Canada, du Chili, de la Chine, de la Colombie, de la Croatie, de l'Espagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de la Grèce, d'Israël, de l'Italie, de la Lettonie, du Mexique, de la Pologne, de la République de Corée et du Royaume-Uni, ainsi que des organismes européens.

37. Le Sous-Comité a noté que les signataires de la déclaration d'intention du IAWN reconnaissaient l'importance de collaborer en matière d'analyse des données et d'être bien préparé pour informer des publics divers sur les objets géocroiseurs, la manière dont ils se rapprochaient de notre planète et les risques d'impact sur Terre. Il a en outre été noté que de plus amples informations étaient disponibles sur le site Web du IAWN, hébergé par l'Université du Maryland (États-Unis), à l'adresse <http://iawn.net>.

38. Le Sous-Comité a noté qu'en 2021, le IAWN avait mené une campagne coordonnée visant à observer un astéroïde géocroiseur bien connu, baptisé « 2019 XS », afin d'évaluer la qualité des capacités techniques du réseau mondial d'observation et de recenser les domaines à améliorer. Cette campagne d'observation avait été coordonnée avec le Centre des planètes mineures de l'UAI, avec la participation de 69 observatoires à travers le monde. Le Sous-Comité a également noté que les premières constatations faisaient état de la grande qualité des données fournies par le réseau mondial, et que les résultats devraient faire l'objet d'une analyse complète et d'une publication validée par des pairs, avant d'être mis en ligne sur le site Web du IAWN d'ici au troisième trimestre 2022.

39. Le Sous-Comité a également noté que si une menace vraisemblable d'impact était détectée par le réseau, les meilleures informations à ce sujet seraient fournies par le IAWN et communiquées à tous les États Membres par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

40. Le Sous-Comité a noté que, depuis la dernière session du Sous-Comité, le SMPAG avait tenu deux réunions : sa dix-septième réunion, les 13 et 14 octobre 2021, et sa dix-huitième réunion, les 9 et 10 février 2022, sous la présidence de l'ESA et avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, qui assure le secrétariat permanent du SMPAG, en application de la résolution 71/90 de l'Assemblée générale. Le Sous-Comité a été informé des progrès accomplis dans les travaux du SMPAG, dont rendent compte les rapports de synthèse de ses réunions (disponibles à l'adresse : <http://smpag.net>).

41. Le Sous-Comité a noté que le SMPAG comptait actuellement 19 membres et 7 observateurs permanents, la Secure World Foundation étant la dernière organisation à avoir obtenu ce statut d'observateur. Il a également pris note de la demande d'adhésion présentée par le Brésil. À cet égard, il a indiqué que les États et leurs agences spatiales qui n'étaient pas encore membres du SMPAG et qui souhaitaient contribuer à ses travaux étaient invités à faire part de leur intérêt en adressant une lettre à la présidence du SMPAG, avec copie au Secrétariat.

42. Le Sous-Comité a noté que le SMPAG, lors des réunions tenues depuis l'établissement du dernier rapport, avait échangé des informations sur les activités que ses membres menaient ou prévoyaient de mener en matière de défense planétaire, tant d'un point de vue technique qu'au niveau des politiques, et qu'il avait notamment fait le point sur le retour des missions de prélèvement d'échantillons Hayabusa2 et OSIRIS-REx, en cours, ainsi que sur les missions DART et Hera, qui visaient à tester la viabilité et l'efficacité d'un impacteur cinétique comme technique de déviation d'un objet géocroiseur.

43. Le Sous-Comité a noté que le SMPAG avait lancé en 2021 son premier exercice consacré à un risque d'impact hypothétique, sous la direction de l'ASI et de l'Université polytechnique de Milan, membres du SMPAG, afin de tester les capacités concrètes dont le groupe disposait pour contribuer à la défense planétaire en cas de menace réelle. Le Sous-Comité a noté que le principal objectif de cet exercice était de simuler une situation hypothétique de menace liée à un astéroïde et de se concentrer sur les procédures du SMPAG afin de formuler des avis coordonnés pour faire face à un risque d'impact. L'exercice se poursuivrait en 2022 et comprendrait des aspects techniques relatifs à la conception de missions de déviation ou de reconnaissance, ainsi que des tâches liées aux questions de procédure au sein du SMPAG.

44. Le Sous-Comité a pris note d'une initiative qui, tirant parti de l'occasion unique que représente le rapprochement de l'astéroïde 99942 Apophis au plus près de la Terre en 2029, évalue la possibilité d'organiser cette année-là, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, une année internationale de sensibilisation aux risques d'impact d'astéroïdes. À ce propos, le Sous-Comité a noté qu'un petit groupe de travail, composé des membres et observateurs du IAWN et du SMPAG intéressés, avait été mis en place pour travailler sur cette proposition.

45. Le Sous-Comité a noté que la septième Conférence de l'Académie internationale d'astronautique sur la défense planétaire, accueillie par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec l'ESA, s'était tenue du 26 au 30 avril 2021, et que la huitième édition de cette conférence devait avoir lieu en 2023 au Centre international de Vienne, où elle serait accueillie par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec ses partenaires et l'Autriche, pays hôte.

46. Le Sous-Comité a noté que le comité directeur du IAWN et le SMPAG prévoient de tenir leurs prochaines réunions en septembre 2022.
